

Résidences apprentoît

Résidences apprentoît

Location
studios

Se loger dans le Lot-et-Garonne à proximité de son travail



nos partenaires



LOT-ET-GARONNE
Conseil général



RÉSERVATION CONTACT
05 53 77 23 23 - 07 86 80 69 83

Résidence des Jeunes d'Agén - Impasse Morère - 47 000 AGÉN
Email : contact47.fjt@artisanat-aquitaine.fr
www.habitat-agen.fr

**Besoin d'un
LOGEMENT ?**

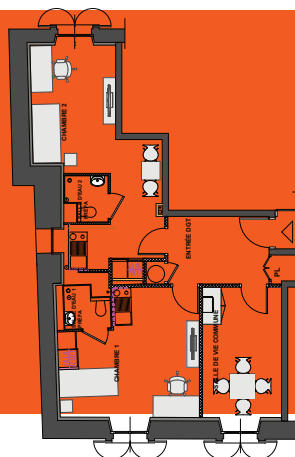


RESIDENCES APPRENTOIT

- Elles se présentent sous la forme de micro-résidences, composées de 2 à 4 studios, situées au coeur des communes du Lot-et-Garonne (voir carte)
- Toutes les résidences sont équipées d'un espace de vie commun permettant aux apprentis de se retrouver pour discuter, partager, étudier, recevoir...

EQUIPEMENT DES STUDIOS

- Espace cuisine équipé avec évier, plaques électriques, réfrigérateur, table, chaises
- Espace nuit composé d'un lit (90X200) avec table de chevet et bureau
- Salle d'eau avec WC privatif
- Placard avec penderie et rangement
- Chaque résident occupe de manière privative son studio dont il est individuellement responsable.



TARIFS / CONDITIONS DE LOCATION

- 2 Formules d'hébergement vous sont proposées :
 - Studio + hébergement à l'internat* (1) du Centre de Formation d'Apprentis : moins de 100€ par mois*(2)
 - Studio seul : à partir de 50€ par mois* (2)
- Loyer mensuel incluant toutes les charges : eau, électricité, ordures ménagères
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer (chèque non encaissé)

*(1) sur la base d'une semaine de cours par mois, restauration non incluse

*(2) Coût mensuel non contractuel - Le coût définitif sera calculé en fonction de la situation personnelle de l'apprenti(e) et de ses droits à l'APL (Aide Personnalisée au Logement)

ATOUTS DES RESIDENCES

- Studio individuel tout confort préservant l'autonomie de chacun
- Salle de vie commune favorisant les échanges, le partage et l'entraide...
- Résidence implantée à proximité de l'entreprise d'accueil, limitant les déplacements et réduisant les frais de transports
- Accompagnement et suivi individualisé assurés par un animateur de la Résidence des Jeunes d'Agen- FJT
- Tarif adapté au budget du locataire
- Coup de pouce administratif : constitution du dossier de demande d'aides au logement, aide à la caution (Mobili-jeunes- Loca-Pass FSL...)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 28 ans
- Les logements sont ouverts aux apprentis et dans la mesure des places disponibles aux étudiants, saisonniers, salariés...

